

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE

E/CN.4/506  
25 mai 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL:  
ANGLAIS - RUSSE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

LETTRE DU REPRESENTANT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux membres de la Commission des droits de l'homme la lettre suivante, en date du 5 mai 1950, ainsi qu'une communication émanant du Civil Rights Congress, qu'il a reçues de M. Yakov A. Malik, Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies :

"J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente une lettre en date du 24 avril 1950, émanant du Civil Rights Congress et adressée à M. S. Tsarapkin, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la Commission des droits de l'homme.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de cette lettre à la connaissance des membres de la Commission des droits de l'homme."

(signé) Yakov A. Malik

Lettre en date du 24 avril 1950 adressée au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la Commission des droits de l'homme par le Président du Conseil directeur et le Secrétaire exécutif national du Civil Rights Congress :

Nazim Hikmet, le plus grand poète vivant de la Turquie, fait actuellement la grève de la faim pour obtenir sa libération de la prison où il est incarcéré depuis douze ans. Ce grand poète a été condamné à une détention de vingt-huit ans pour le seul motif que son oeuvre poétique "répandait des idées communistes dans les rangs de l'armée et de la flotte turques". Quelle que soit l'étiquette philosophique que l'on applique à ses poèmes, on ne saurait dénier qu'ils servaient les intérêts de la grande masse du peuple, et il est évident pour tout esprit progressif que c'est une violation de la liberté de parole, telle qu'elle est définie dans la Déclaration des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies, que de continuer à maintenir cet homme en prison.

En tant que membre de la Commission des droits de l'homme, il vous appartient très certainement d'intervenir dans cette cause. Lorsqu'un poète du peuple peut être mis en prison, lorsqu'on le laisse mourir pour les idées qu'il a exprimées dans ses vers, n'y a-t-il pas là une violation flagrante des droits de l'homme ? C'est pourquoi nous vous demandons de soulever cette question à la Commission des droits de l'homme. Votre intervention dans cette cause peut sauver la vie de ce grand poète de la démocratie.

(signé) George Marshall

Président du Conseil directeur

William L. Patterson

Secrétaire exécutif national

.....